

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413312671

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Avenant n°3 à la convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'octroi de l'aide aux transports sur les réseaux métropolitains à destination des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation et titulaires d'un contrat d'engagement réciproque.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport relève de l'aide facultative départementale. Le Département propose aux bénéficiaires du revenu de solidarité active une aide au financement de l'abonnement aux transports sur le réseau urbain ou interurbain de leur lieu d'habitation. Cette aide est cofinancée à 50 % par le Département et à 50 % par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Compte tenu de la poursuite des travaux d'harmonisation de la politique tarifaire engagée par la Métropole, il est proposé de reconduire par avenant d'un an, la convention actuelle se terminant le 30 juin 2020.

Le montant annuel de l'avenant 2020 a été estimé, pour chacun des territoires couverts par la convention, en fonction du volume mensuel moyen d'aides, de la durée moyenne de l'aide et du tarif de l'abonnement mensuel pris en charge à 50 % par le Département :

1. Communes du territoire Marseille-Provence (conseil de territoire 1) :
2 227 500 € correspondant à 1 500 aides aux transports par mois x 5 mois (durée moyenne de l'aide) x 12 mois x 24,75 €;
2. Communes du territoire du pays d'Aix (conseil de territoire 2) :
1 008 € correspondant à 2 aides aux transports par mois x 3 mois (durée moyenne de l'aide) x 12 mois x 14 €;
3. Communes du territoire du pays Salonais (conseil de territoire 3) :
3 024 € correspondant à 7 aides aux transports par mois x 3 mois (durée moyenne de l'aide) x 12 mois x 12 €;
4. Communes du territoire d'Istres-Ouest-Provence et du pays de Martigues (conseils de territoire 4 et 5) :
1 080 € correspondant à 4 aides aux transports par mois x 3 mois (durée moyenne de l'aide) x 12 mois x 7,50 €;

5. Communes desservies par le réseau de Bus de l'Etang :
8 262 € correspondant à 17 aides aux transports par mois x 3 mois (durée moyenne de l'aide) x 12 mois x 13,50 €;
6. Communes desservies par les lignes de l'ex-réseau Cartreize :
109 890 € correspondant à 55 aides aux transports par mois x 5 mois (durée moyenne de l'aide) x 12 mois x 33,30 €

Les propositions énoncées ci-dessus s'élèvent à un montant total de 2 350 764 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL